REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté Égalité Fraternité Département des Yvelines Canton de Rambouillet



MAIRIE DE SAINTE-MESME 4 Rue Charles Legaigneur 78730 SAINTE MESME TEL: 01.30.59.41.27

Mail: mairie@saintemesme.fr

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE 09 JUIN 2023

#### L'an deux mille vingt-trois, le NEUF du mois de JUIN à 20 heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Mme Isabelle COPETTI.

#### **PRESENTS:**

- 1. Madame Isabelle COPETTI
- 2. Madame Sylvie MARGOT
- 3. Madame Hélène CHEVALIER
- 4. Madame Charlotte ROUSSELOT
- 5. Madame Élise MANDON TAKACS
- 6. Monsieur Franck MANDON
- 7. Monsieur Éric FREITAS
- 8. Monsieur Christophe VANHOVE

<u>ABSENT (es)</u>: Messieurs Franck LAHITTE, Jean-Pierre DOGNON, Jean BERGOUNIOUX, Mesdames Agnès MUNOZ et Gabrielle THOMAS

ONT DONNÉ POUVOIR : M. Alain DESCROIX à Mme Isabelle COPETTI.

## **SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme Élise MANDON TAKACS**

Formant la majorité des membres en exercice.

യയ ജജ

**Date de convocation :** 26 mai 2023

<u>Date d'affichage et de publication</u>: 22/06/2023 – <u>www.saintemesme.fr</u>

ශශ නහ PREAMBULE

Madame le Maire déclare la réunion ouverte à 20 heures.

Elle demande aux élus présent qui confirment avoir reçu dans les délais impartis, l'ordre du jour unique portant sur la désignation des délégués et suppléants du conseil municipal de Sainte Mesme pour l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023.

යය නන

# <u>Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal de Sainte Mesme</u> <u>pour l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023.</u>

Le conseil municipal doit élire trois délégués et autant de suppléants.

L'élection se déroule à bulletin secret.

Le bureau électoral est composé de :

- Mme COPETTI, Maire de Sainte Mesme,
- Mme MANDON TAKACS, Secrétaire,
- Mesdames CHEVALIER et MARGOT, Messieurs FREITAS et MANDON.

### 1- Élection des délégués :

Trois élus se sont portés candidats : Mesdames Sylvie MARGOT et Isabelle COPETTI ; Monsieur Alain DESCROIX.

À l'issu du scrutin les candidats sont élus avec les suffrages suivant :

CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus
Sylvie MARGOT	9
Isabelle COPETTI	9
Alain DESCROIX	8

**2-** <u>Élection des suppléants :</u>
Messieurs Christophe VANHOVE et Eric FREITAS sont candidats.

À l'issu du scrutin, ils ont obtenu les suffrages suivant :

CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus
Christophe VANHOVE	9
Eric FREITAS	8

යය නන L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h19mn ශශ නන

Le Maire de Sainte Mesme **Isabelle COPETTI** 

Le/ La secrétaire de séance **Elise MANDON TAKACS**